

L'École Supérieure Musique et Danse Hauts-de-France – Lille (ESMD) recrute

Une directrice ou un directeur pédagogique du département musique

Présentation de l'ESMD

L'École supérieure musique et danse Hauts-de-France – Lille (ESMD) est l'un des établissements d'enseignement supérieur accrédités par le ministère de la Culture à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et le Diplôme d'État de professeur de musique (DE).

Il est également habilité à dispenser la formation menant au Diplôme d'État de professeur de danse (classique et contemporaine).

Établissement multisite, l'ESMD dispose d'un partenariat structurel avec la ville de Lille qui accueille son siège social et son département musique au sein du CRR, d'une part, et avec le CCN de Roubaix qui accueille son département danse, d'autre part.

L'ESMD a placé le territoire au cœur de son projet d'établissement et collabore avec de nombreux acteurs et partenaires artistiques et culturels qui contribuent ainsi à sa vitalité. Elle est, par ailleurs, en convention de partenariat pédagogique avec l'Université de Lille et dispose d'une charte Erasmus+ renouvelée pour la période 2021-2027.

Engagée dans une démarche de transition écologique, l'école est également signataire d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toute discrimination.

Description du poste

Placé(e) sous l'autorité directe du directeur général de l'ESMD et en lien avec la directrice administrative et financière pour les questions budgétaires, la directrice ou le directeur pédagogique du département musique :

- Est responsable des formations mises en œuvre ainsi que des partenariats qui en découlent, dans le respect des orientations et du projet global de l'établissement ;
- Est intégré(e) au comité de direction et contribue au fonctionnement général de l'établissement ;
- Assure les missions décrites ci-après.

Implication dans l'établissement

En tant que cadre, il ou elle :

- Conçoit à l'élaboration des grandes orientations de l'établissement et à ses stratégies de développement, plus particulièrement en ce qui concerne son offre d'enseignement dans le domaine de la musique ;
- Participe activement à la réflexion et à la concertation engagées dans le cadre de la procédure d'accréditation ;
- Prépare les conseils et commissions pédagogiques de l'établissement et y participe ;
- Participe à l'élaboration des éléments de communication de l'école et des bilans d'activité annuels en lien avec la personne en charge de la communication ;
- Travaille aux rapprochements entre les départements musique et danse avec son homologue et participe à l'animation des communautés étudiantes ;
- Conçoit et met en œuvre des projets favorisant l'éducation artistique et culturelle ;
- Participe à la mise en place de stratégies en faveur de l'insertion professionnelle des diplômé(e)s en musique et le suivi des cohortes ;
- Participe aux travaux réflexifs sur la musique, impulsés par le ministère de la Culture.

Pilotage du département musique

En tant que chef de service, il ou elle :

- Est responsable de l'encadrement et de l'animation de l'équipe du département musique, composée du personnel administratif permanent et de l'équipe pédagogique ;
- Propose au directeur général le recrutement du personnel pédagogique et assure les entretiens professionnels de son équipe ;
- Prépare le budget du département musique en lien avec le directeur général et la directrice administrative et financière ;
- Est responsable de l'exécution du budget annuel alloué au département musique et en assure le suivi en étroite collaboration avec la directrice administrative et financière ;
- Est garant(e) des relations structurelles et fonctionnelles avec le CRR de Lille et les autres structures d'accueil du département musique et à ce titre, de l'utilisation des locaux dans le cadre des enseignements.

Coordination générale des études

En collaboration avec les coordinateurs et coordinatrices des études, il ou elle :

- Est responsable de la conception, de l'organisation et du suivi des cursus de formation dans le respect des textes cadres relatifs à l'enseignement supérieur en musique : choix des intervenants, construction des maquettes dans une logique de progression, élaboration des emplois du temps, conduite des évaluations et mise en place des examens et concours, stages, projets artistiques liés à la formation, bilans individualisés ;
- Est responsable des relations avec les partenaires éducatifs et culturels du département musique ;
- Accompagne le projet de l'étudiant(e) et assure un suivi individualisé.

Missions particulières

En lien avec les partenaires engagés dans la formation initiale aux côtés de l'école, il ou elle :

- Prend en charge la gestion du cursus de formation au Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) dans la discipline « instrumentiste et chanteur » au sein du domaine « musiques classiques à contemporaines » et, à ce titre, de l'ensemble de l'organisation qui en découle comprenant notamment les concours d'entrée, les évaluations continue et terminale, le suivi des enseignements et l'accompagnement des étudiantes et étudiants ;
- Est impliqué(e) dans les réseaux nationaux et européens des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine des arts et de la culture, et dans la gestion des mobilités internationales.

Compétences et qualités requises

Compétences

- Formation supérieure artistique et pédagogique (CA ou équivalent) ;
- Bonne connaissance de l'enseignement supérieur spectacle vivant ;
- Carrière artistique de haut niveau appréciée ;
- Expérience confirmée sur un poste équivalent, si possible ;
- Compétences managériales ;
- Maîtrise des outils informatiques ;
- Aptitudes rédactionnelles et qualités d'expression à l'oral ;
- Maîtrise de l'anglais ;
- Titulaire d'un permis B.

Qualités

- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Sens des relations humaines et du travail en équipe ;
- Capacités d'autonomie et de priorisation des tâches ;
- Disponibilité et capacité d'écoute ;
- Sens des responsabilités et force de proposition.

Modalités et calendrier de recrutement

Poste à temps complet en CDI (détachement possible).

Prise de fonction souhaitée au 1^{er} octobre 2024.

Date limite de candidature : dimanche 1^{er} septembre 2024.

Entretiens semaine 38 ou 39.

Le dossier de candidature comprendra :

- Un CV détaillé ;
- Une lettre de motivation adressée au président de l'ESMD ;
- La copie des diplômes obtenus ;
- Une note d'intention (4 pages maximum) présentant l'analyse que le ou la candidat(e) fait de l'offre d'enseignement en musique proposée par l'établissement ainsi que l'esquisse des évolutions possibles et souhaitées au regard du contexte national de l'enseignement supérieur en musique.

Candidature à adresser par mail à :

info@esmd.fr

Pour tout renseignement, s'adresser à :

- Olivier Périn, directeur général – operin@esmd.fr
- Jocelyne Fonteix, directrice administrative et financière – jfonteix@esmd.fr